



Bollène, le 25 mars 2026

A Monsieur Anthony Zilio,

Maire de la ville de Bollène

PRÉAVIS DE GRÈVE

Objet : Préavis de grève reconductible des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles de Bollène ATSEM, ainsi que de l'ensemble des agents territoriaux de la ville de Bollène- Avril 2026

Monsieur le Maire,

Les ATSEM des écoles maternelles de Bollène assurent au quotidien des missions indispensables au bon fonctionnement du service public d'éducation : accueil des enfants, accompagnement aux repas, participation aux activités pédagogiques, entretien des locaux, hygiène et sécurité.

Pourtant, elles sont encore trop souvent considérées comme du personnel d'exécution, sans réelle reconnaissance de leur rôle éducatif ni valorisation à la hauteur de leurs missions.

Face à une dégradation constante de leurs conditions de travail, à une charge toujours plus importante et à l'absence de réponses concrètes de la collectivité malgré de nombreuses sollicitations, les ATSEM de Bollène expriment aujourd'hui une colère légitime et une profonde lassitude.

Malgré plusieurs demandes et échanges avec la municipalité, aucune avancée significative n'a été obtenue.

Face à cette absence de réponse, les agents ont décidé de durcir le mouvement engagé, notamment par des actions de grève sur le temps méridien.

Il y a aujourd'hui un réel manque de reconnaissance du métier d'ATSEM.

La pénibilité des missions, l'usure professionnelle, les contraintes physiques et organisationnelles pèsent fortement sur les agents, sans que cela ne soit réellement pris en compte.

Cette situation entraîne fatigue, démotivation et perte de sens du travail, impactant directement les conditions d'accueil des enfants.

Les ATSEM de Bollène revendiquent :

- La reconnaissance de la pénibilité de leur métier, tenant compte des sujétions particulières liées à leurs missions quotidiennes
- La mise en place d'un décompte équitable des arrêts maladie basé sur le temps de travail réel
- Une amélioration concrète des conditions de travail dans les écoles

Un mouvement qui s'inscrit dans la durée

C'est dans ce contexte que le syndicat CGT Bocage dépose un préavis de grève reconductible couvrant l'ensemble des ATSEM de la Ville de Bollène :

Du 1er avril 2026 au 30 avril 2026 inclus

Sur l'ensemble des temps de travail, et notamment le temps méridien

Ce préavis permet aux agents de s'inscrire dans des actions de grève selon les modalités qu'ils décideront.

Demande d'ouverture immédiate de négociations

Notre organisation se tient disponible pour l'ouverture immédiate de négociations sérieuses, dans un cadre collectif, transparent et respectueux des représentants du personnel.

Il est urgent d'apporter des réponses concrètes aux revendications des ATSEM.

Dans l'attente d'un retour rapide de votre part, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Le secrétaire général

Aissa Kahli

